

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALEDIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LECRET N° 64/579 du 26.6.84 21023R/11
MPS/DGTFP/DFP/Portant intégration et nomination de
certains candidats dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Santé Publique) en tête
ADZABI Bernard.

(// I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 2 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
 l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
 fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 108/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
 la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant
 le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la
 catégorie AI des Services de la Santé ;
 (/u le décret n° 62/130/MT du 9.5.1962 fixant le régime des
 rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
 sation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
 et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
 tant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
 tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
 tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
 vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7
 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
 prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
 latifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière et
 reclassements ;
 (/u le décret n° 74/170 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
 çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
 échelonnements indiciaires des fonctionnaires
 (/u le décret n° 76/154 du 4.4.1979 portant nomination du
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
 Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/
 644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
 tres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim
 des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
 Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u la lettre n° 0498/DGSP/DSAF du 23 Février 1984 du Direc-
 teur des Services Administratifs et Financiers, transmettant les dos-
 siers de candidature constitués par les intéressés.
 (/u les dossiers de candidature constitués par les intéressés

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2. 1965 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA) de l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110:

ADZABI Bernard, né le 11 Décembre 1956 à ONIAMVA

BILECKOT Richard Roger Urbain, né le 3 Janvier 1960 à Brazzaville

DOMINGUI Mathurin, né le 2 Décembre 1955 à YABA-MBETI

DOUNIAMA Damase, né le 18 Avril 1955 à Djambala

DEBY-GASSAYE, né le 27 Septembre 1958 à Etouassendé

NKANGA Antoine, né le 27 Octobre 1956 à Bacongo

NKOUA-MBON Jean-Bernard, né le 28 Août 1958 à Mounzali

ONKANI Héléodore, né le 6 Mai 1955 à Djambala

NDEMBE née TSAMANA Cecile, née le 1er Mai 1957 à IEDO

POUATY MAPAKOU Camille, né le 14 Juillet 1955 à Pointe-Noire

ARTICLE 2°- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, LE 26 Juin 1984

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA ./-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA ./-

Itihi Ossétoumba LKOUNDZOU ./-

APPLIATIONS :

JORPC.	1	
DGTFP/DFP.	3	SGCM/BC.
INF.BST.	1	
D.G.B.	3	
D.C.F.	1	
M.S.A.S.	2	
DOSSIER.	30	
INTERESSES.	10	

2 ./-